



HAUTE-NORMANDIE Aval

PORTRAIT DU COMPLEXE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE AU TRAVERS DE L'ANALYSE DE SES 32 000 EMPLOIS

Après une première association pour dénombrer l'emploi lié aux activités du complexe industrialo-portuaire du Havre en 2010 (cf. Aval n°132 de février 2013), l'Insee de Haute-Normandie, l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et le Grand Port Maritime du Havre ont de nouveau travaillé ensemble pour caractériser les emplois et inscrire l'observation dans une perspective plus dynamique. La présente étude propose une actualisation des données au 31/12/2011 ainsi qu'un retour sur la situation fin 2008, année de la réforme portuaire.

Le complexe industrialo-portuaire havrais offre environ 32 000 emplois salariés en 2011 dont 14 000 emplois maritimes et portuaires et 18 000 emplois industriels ou de services aux industries. Ces emplois sont essentiellement masculins. Les salariés du cluster maritime et portuaire sont plus jeunes, ceux de l'industrie plus âgés. Les départs pour fin d'activité devraient y être plus nombreux dans les prochaines années. Près d'un poste sur deux correspond à un emploi d'ouvrier. D'une manière générale, la part des contrats à durée indéterminée est plus importante que dans le reste de l'économie et les salaires des ouvriers sont plus élevés, témoignant de conditions de travail particulières.

Les mobilités géographiques des salariés maritimes et portuaires sont peu fréquentes et le recrutement des jeunes se fait en grande partie dans le grand bassin havrais. Même si la proportion de jeunes "sur-diplômés" augmente dans les jeunes générations à l'instar d'autres territoires, le cluster maritime et portuaire offre de nombreux emplois d'ouvriers qualifiés aux titulaires d'un CAP ou d'un bac pro. La part de cadres de plus de 40 ans non diplômés du supérieur témoigne par ailleurs des possibilités d'accès aux fonctions d'encadrement grâce à la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Au 31 décembre 2011, le complexe industrialo-portuaire (CIP) havrais rassemble 32 000 emplois salariés. C'est 2 000 de moins que trois ans auparavant. Cependant, l'évolution de l'emploi ne peut être appréciée sans tenir compte du contexte économique.

Le CIP subit directement le contrecoup de la récession économique, très marquée dans l'industrie régionale, en particulier dans le domaine de l'automobile. Entre le 4^e trimestre 2008 et le 4^e trimestre 2011, l'industrie haut-normande a perdu plus de 12 000 emplois

dont environ 2 000 dans la fabrication de matériels de transport. À l'échelle du complexe, le cluster industriel et de services aux industries concentre ainsi les trois quarts des 2 000 emplois perdus, soit bien plus que son poids en termes d'emplois (57 %). Les principales pertes concernent l'automobile (- 1 300 emplois) confrontée principalement à des restructurations. Enfin, en dépit des difficultés rencontrées, l'emploi a résisté dans les transports terrestres et, plus particulièrement, dans les transports routiers.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ DU COMPLEXE EN 2008 ET EN 2011

	Nombre de salariés	
	2008	2011
Ensemble du complexe	34 260	32 140
Cluster maritime et portuaire	14 440	13 920
Services aux navires*	6 150	5 500
Services à la marchandise**	4 750	4 800
Secteur public et gestion des infrastructures	2 050	1 800
Autres services portuaires	1 490	1 820
Cluster industriel et de services aux industries	19 820	18 220
Industries	11 490	9 850
Services aux industries	5 670	5 630
Transports terrestres	2 660	2 750

Source : Insee, CLAP 2008 et 2011

* Les services aux navires comprennent les activités des agences maritimes, de manutention, du pilotage remorquage et lamanage.

** Les services à la marchandise comprennent les activités d'entreposage et distribution, de transit et commissionnaires. La liste complète des activités est disponible dans l'aval n° 132.



Dans le cluster maritime et portuaire, essentiellement dédié aux services, les pertes sont mieux contenues. Pour celui-ci, elles se limitent à 500 emplois nets.

Des salariés maritimes et portuaires plus jeunes

La comparaison des deux clusters du complexe fait apparaître des différences très importantes en termes de structures par âge ou de taux de féminisation.

Les salariés maritimes et portuaires sont, dans l'ensemble, plus jeunes que ceux de la zone d'emploi havraise, ou que ceux des activités industrielles et de services aux industries du complexe. Le secteur des services aux navires rejoint fortement ce cluster. En effet, ce secteur, premier employeur maritime et portuaire, emploie plus fréquemment des salariés jeunes, notamment dans la manutention, activité où l'âge médian des salariés est de 31 ans, alors qu'il atteint 39 ans pour l'ensemble des salariés du cluster maritime et portuaire. Les dockers, plus jeunes que la moyenne, occupent quatre emplois sur cinq dans la manutention. L'industrie compte, en revanche, beaucoup plus d'hommes âgés de 50 ans ou plus. Le secteur de l'automobile y contribue largement.

Une main d'oeuvre essentiellement masculine

La faible présence des femmes parmi les salariés de l'industrie n'est pas spécifique à la place havraise. Dans le cluster maritime et portuaire, la part des femmes atteint 33 %. Les rares activités où elles apparaissent majoritaires

sont celles des agences maritimes, de commissionnaires, d'assurances et de conseils.

Une sphère ouvrière prépondérante, plus qualifiée dans les emplois maritimes et portuaires

Les emplois du complexe sont occupés principalement par les salariés ouvriers (46 %). Ils sont majoritaires dans le cluster industriel et de services aux industries (52 %) et prépondérants dans le cluster maritime et portuaire (38 %).

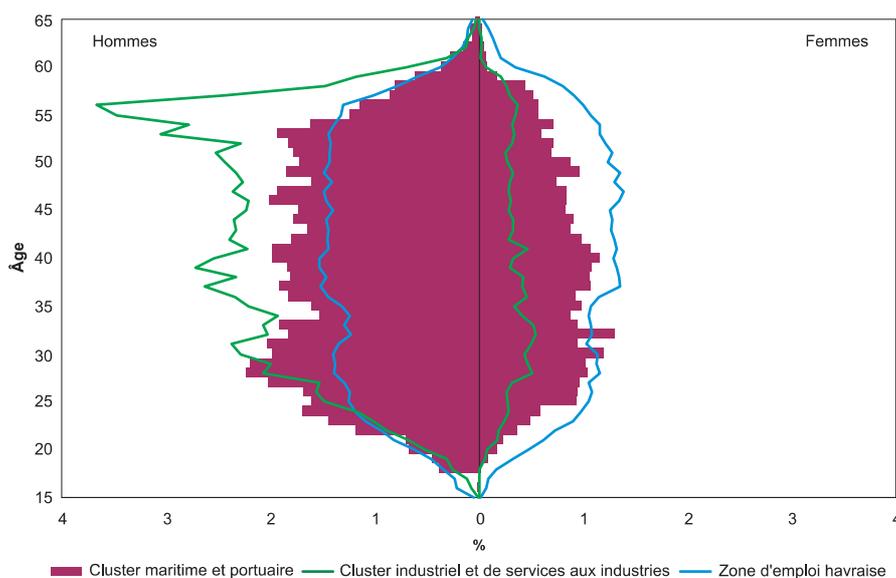
Dans la partie maritime et portuaire du complexe, les ouvriers sont plus qualifiés qu'ailleurs (trois ouvriers sur quatre). La quasi-majorité des ouvriers est qualifiée (95 %) dans le secteur des services aux navires, premier employeur maritime et portuaire. Les dockers constituent une large part de ces

emplois exclusivement masculins, la profession de docker étant la plus exercée au sein du complexe.

La catégorie socioprofessionnelle des employés est peu présente sur le complexe (14 %). Elle est constituée essentiellement d'employés administratifs d'entreprise (notamment dans le secteur des services à la marchandise, plus précisément dans les activités de transit et commissionnaires ou encore dans l'entreposage et la distribution). Bien que peu nombreuses au sein du complexe, les femmes occupent plus souvent des postes d'employés que les hommes.

Les professions intermédiaires (un emploi sur quatre) sont plus courantes dans les emplois industriels et de services aux industries du complexe (raffinage, énergie...), notamment des techniciens. Par contre, dans les emplois maritimes et portuaires, il s'agit plus

PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS DU COMPLEXE



Source : Insee, DADS postes non annexes occupés au 31 décembre 2010

L'EMPLOI SALARIÉ AU SEIN DU COMPLEXE EN 2010 : RÉPARTITION ET CARACTÉRISTIQUES

	Part (en %)				
	selon complexe	selon cluster	30 ans ou moins	50 ans ou plus	Femmes
Ensemble du complexe	100		22	26	22
Cluster maritime et portuaire	44	100	26	21	33
Services aux navires	17	39	34	17	25
Services à la marchandise	15	34	23	21	44
Secteur public et gestion des infrastructures	6	14	15	27	26
Autres services portuaires	6	13	24	25	31
Cluster industriel et de services aux industries	56	100	19	30	14
Industries	31	55	16	34	15
Services aux industries	16	29	24	25	11
Transports terrestres	9	16	22	23	14
Zone d'emploi havraise*			25	25	46
Haute-Normandie*			24	26	49

Source : Insee, DADS postes non annexes occupés au 31 décembre 2010

* Dans l'étude, la référence à la zone d'emploi havraise ou à la région Haute-Normandie, sans autre précision, concerne l'ensemble des personnes y exerçant un emploi salarié quel que soit leur lieu de résidence.

souvent de professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises, responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises, etc...).

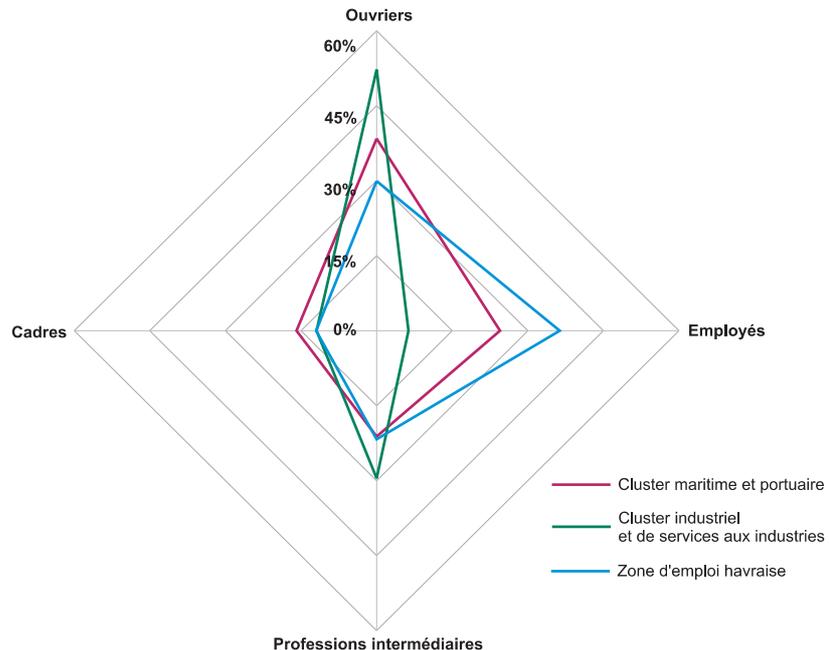
Les cadres¹ sont, en proportion, mieux représentés au sein du CIP qu'en moyenne dans la zone d'emploi havraise (14 % des emplois contre 12 %). Les ingénieurs, les cadres techniques d'entreprise et les cadres administratifs sont très largement majoritaires.

Sur le CIP, les cadres sont plus présents dans le segment maritime et portuaire, notamment dans les activités d'assurances et de conseils. Dans ce même segment, en proportion, on compte plus d'hommes cadres que de femmes cadres. À contrario, l'encadrement dans le cluster industriel et de services aux industries est plutôt féminin. Enfin, contrairement aux autres catégories socioprofessionnelles, les cadres dans ce cluster sont moins âgés que leurs homologues du cluster maritime et portuaire.

Un emploi plus stable et plus rémunérateur, des horaires flexibles

Plus fréquemment que dans la zone d'emploi havraise ou dans la région, les salariés du complexe occupent des emplois à temps complet.

LES SALARIÉS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE : PRÉPONDÉRANCE DE LA SPHÈRE OUVRIÈRE



Source : Insee, DADS postes non annexes occupés au 31 décembre 2010

De même, les salariés sont plus souvent en CDI et bénéficient de contrats de plus longue durée. La part des femmes en CDI est très proche de celle des hommes. En revanche, elles travaillent moins souvent à temps complet que les hommes.

Les salaires du complexe sont globalement les plus élevés de l'ensemble de la zone d'emploi havraise ou de la région. C'est vrai à tous les âges.

Les emplois industriels appartiennent aux secteurs d'activité qui affichent les

meilleurs salaires (automobile, raffinage, etc...) ce qui explique en partie ces salaires en moyenne plus élevés. La moyenne élevée des rémunérations des emplois maritimes et portuaires s'explique en partie par l'intégration des conditions particulières d'exercice de certaines professions (prime d'équipe dans l'industrie, horaires irréguliers, flexibles, travail de nuit et le week-end), ce qui est par exemple le cas pour les employés de la manutention portuaire.

LES 10 PRINCIPALES PROFESSIONS EXERCÉES PAR LES SALARIÉS DU COMPLEXE

	Profession	Nombre de salariés	Part (en %)			Exemples de métier
			30 ans ou moins	50 ans ou plus	Femmes	
1	Dockers	2 170	53	7	0	
2	Conducteurs routiers et grands routiers	1 870	18	24	2	
3	Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux	1 500	9	48	9	Soudeur par point, mécanicien monteur
4	Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	1 470	38	12	70	Employé de transit, consignataire
5	Ouvriers qualifiés de la chimie et de la plasturgie	940	32	13	3	Préparateur de bains, thermoformeur
6	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels*	710	19	31	5	
7	Agents de maîtrise en fabrication : chimie, plasturgie	630	8	34	1	
8	Employés administratifs qualifiés des services aux entreprises**	610	28	19	73	Dessinateur d'exécution
9	Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation	510	14	31	29	
10	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	510	26	14	6	

Source : Insee, DADS postes non annexes occupés au 31 décembre 2010

* Électriciens, électromécaniciens, mécaniciens, hors informatique

** Hors services commerciaux, comptables, financiers, juridiques, du personnel

Professions jeunes
Professions vieillissantes

¹ Y compris les chefs d'entreprise et les professions intellectuelles supérieures

Une plus faible mobilité géographique des salariés maritimes et portuaires

Les statistiques sur la mobilité géographique montrent que les recrutements sont plutôt issus du bassin d'emploi havrais.

En effet, en 2008, seulement 4 % des salariés maritimes et portuaires n'habitaient pas la région cinq ans auparavant, contre 5 % pour les salariés exerçant dans la zone d'emploi havraise. Parmi les moins de 30 ans, l'écart est significatif : 9 % des salariés habitaient hors de la région 5 ans auparavant contre 6 % pour les emplois maritimes et portuaires. D'une manière générale, les ouvriers sont peu mobiles et les recrutements se font par conséquent très majoritairement dans l'environnement proche du port.

La mobilité augmente avec le niveau de qualification. C'est vrai également des métiers maritimes et portuaires. Cependant, et même si la tendance de long terme d'augmentation de la mobilité concerne tous les métiers, les jeunes cadres des métiers portuaires ou maritimes étaient, plus souvent que les autres, déjà dans la région cinq ans auparavant. Cette statistique illustre un lien local fort entre le système de formation et les emplois maritimes et portuaires.

LES CONDITIONS D'EMPLOI SALARIALES

	Part (en %)		
	Temps complet	CDI	Durée supérieure à 6 mois
Ensemble du complexe	93	90	88
Cluster maritime et portuaire	91	85	90
Cluster industriel et de services aux industries	95	94	87
Zone d'emploi havraise	78	67	83

Source : Insee, DADS postes non annexes occupés au 31 décembre 2010

UNE MOINDRE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES SALARIÉS PORTUAIRES

Salariés maritimes et portuaires du CIP	Part des salariés mobiles (en %)		
	Ensemble	30 ans ou moins	Entre 20 et 25 ans
Salariés haut-normands exerçant dans la zone d'emploi havraise			
Ensemble	4	6	6
Ensemble	5	9	8
Femmes	4	8	10
Hommes	4	6	4
Ouvriers	2	2	3
Employés	4	6	9
Professions intermédiaires	5	14	7
Cadres	9	22	21
Cadres	15	40	42

Source : Insee, recensement de la population 2008

Lecture : en 2008, 9 % des cadres portuaires haut-normands ne résidaient pas dans la région cinq ans auparavant contre 15 % pour les cadres haut-normands exerçant dans la zone d'emploi havraise

Les salariés maritimes et portuaires haut-normands qui ne résidaient pas dans la région cinq ans auparavant viennent principalement de la région Île-de-France (un quart). Pour l'essentiel, ils s'installent à proximité de leur lieu de travail. À elle seule, la commune du Havre en accueille les deux tiers, devant Sainte-Adresse (12 %).

Sur cinq ans, à l'instar de ce qui est observé à l'échelle de la zone havraise, un salarié maritime et portuaire haut-normand sur cinq a changé de commune de résidence, tout en habitant toujours la région. Les déménagements entre communes se font principalement à destination ou en provenance du Havre, et ce, dans un rayon très proche.

SALAIRE NET MENSUEL DES 10 PRINCIPALES PROFESSIONS DU COMPLEXE

Profession	Salaire net moyen mensuel en équivalent temps plein (en euros)		
	Ensemble	30 ans ou moins	50 ans ou plus
Dockers	2 700	2 440	3 250
Conducteurs routiers et grands routiers	1 880	1 730	1 920
Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux	1 970	1 470	2 170
Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	1 750	1 570	1 880
Ouvriers qualifiés de la chimie et de la plasturgie	2 620	2 400	2 740
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels*	2 650	2 150	2 910
Agents de maîtrise en fabrication : chimie, plasturgie	3 510	2 770	3 970
Employés administratifs qualifiés des services aux entreprises**	1 820	1 540	2 100
Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation	2 770	2 190	3 100
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	1 640	1 470	1 760
Ensemble du complexe	2 510	1 940	2 920
Cluster maritime et portuaire	2 530	1 970	3 130
Cluster industriel et de services aux industries	2 500	1 920	2 810
Zone d'emploi havraise	2 060	1 550	2 480
Haute-Normandie	1 950	1 480	2 300

Source : Insee, DADS postes non annexes occupés au 31 décembre 2010

* Électriciens, électromécaniciens, mécaniciens, hors informatique

** Hors services commerciaux, comptables, financiers, juridiques, du personnel

Les salariés portuaires jeunes et diplômés du supérieur plus souvent déclassés

Globalement, les structures en termes de niveau d'étude selon l'âge sont très similaires entre les salariés maritimes et portuaires et l'ensemble des salariés de la zone havraise. Cependant, des dissemblances apparaissent au sein des différentes catégories socioprofessionnelles.

Chez les moins de 40 ans, comme chez leurs aînés, les ouvriers diplômés du supérieur sont rares. Les formations de type CAP ou bac professionnel sont reconnues à leur niveau. À l'inverse, les jeunes employés des métiers maritimes et portuaires de moins de 40 ans sont beaucoup plus nombreux à être diplômés du supérieur. Le phénomène se vérifie pour l'ensemble des employés, mais l'amplitude des écarts est encore

plus forte pour les employés maritimes et portuaires. La différence entre générations est très sensible. Elle est une illustration de l'augmentation de la proportion d'une classe d'âge à avoir accès au bac au cours des dernières décennies. Parmi les plus de 40 ans, trois employés sur quatre n'ont pas le bac. Chez les moins de 40 ans, moins d'un employé sur quatre n'a pas le bac.

Les lieux de résidence fonction des types de contrats et des niveaux d'emploi.

La très large majorité (90 %) des salariés maritimes et portuaires réside dans les zones d'emploi du Havre, de Rouen, de Pont-Audemer et d'Honfleur. Pour la minorité restante, la moitié habite une zone d'emploi du littoral métropolitain. Les salariés habitant la zone d'emploi de Rouen proviennent majoritairement d'Yvetot et des communes voisines ainsi que de la ville de Rouen et de sa banlieue.

En lien avec de meilleures rémunérations et un emploi plus stable, les plus de 50 ans sont, proportionnellement, plus nombreux à venir des autres zones d'emploi⁽¹⁾ (un tiers) et de celle de Rouen (29 %).

La zone d'emploi d'Honfleur est proche. Elle offre un cadre de vie différent et accueille moins de jeunes (15 % seulement des salariés maritimes et portuaires ont moins de 30 ans contre 23 % pour celle du Havre) et plus de cadres.

Les salariés maritimes et portuaires habitant les zones d'emploi de Rouen et les autres zones d'emploi⁽¹⁾ sont majoritairement des ouvriers, dans une proportion deux fois supérieure à celle des autres salariés de ces territoires.

Quelles que soient les zones d'emploi, la proportion de salariés maritimes et portuaires travaillant à temps complet est très importante (plus de 90 % contre 77 % pour les autres salariés). Plus le salarié maritime et portuaire vient de loin, plus il travaille à temps complet, mais les différences sont faibles entre la zone d'emploi du Havre au taux le plus bas (93 %) et les autres zones d'emploi⁽¹⁾ au taux le plus élevé (96 %).

Si les temps complets sont plus fréquents, la part de contrats précaires augmente également avec la distance. Ainsi, les salariés maritimes et portuaires des autres zones d'emploi et de celle de Rouen sont plus souvent en CDD que les autres ; il est possible que les bénéficiaires de CDI s'installent plus facilement près d'un emploi qui offre davantage de garanties dans le temps.

(1) Zones d'emploi métropolitaines autres que celles du Havre, de Rouen, de Pont-Audemer et d'Honfleur

NIVEAU D'ÉTUDE ET CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Salariés maritimes et portuaires du CIP	Répartition (en %)									
	Ensemble des salariés exerçant dans la zone d'emploi havraise		Ouvriers		Employés		Professions intermédiaires		Cadres	
Sous-tableau 1 : La catégorie socioprofessionnelle selon le niveau d'étude										
40 ans ou moins										
Inférieur au bac	42	44	71	75	22	50	17	16	9	6
Bac	22	22	20	20	32	29	21	22	9	7
Supérieur au bac	36	34	9	5	46	21	62	62	82	87
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Plus de 40 ans										
Inférieur au bac	67	68	91	94	76	82	62	48	29	21
Bac	15	13	4	4	17	12	22	22	21	16
Supérieur au bac	18	19	5	2	7	6	16	30	50	63
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Sous-tableau 2 : Le niveau d'étude selon la catégorie socioprofessionnelle										
40 ans ou moins										
Inférieur au bac	100	100	75	54	14	35	9	10	2	1
Bac	100	100	39	30	36	41	22	26	3	3
Supérieur au bac	100	100	11	6	33	21	39	49	17	24
Plus de 40 ans										
Inférieur au bac	100	100	45	39	21	38	25	19	9	4
Bac	100	100	9	9	22	29	41	47	28	15
Supérieur au bac	100	100	10	4	7	1	25	45	58	41

Source : Insee, recensement de la population 2008

Lecture sous-tableau 1 : en 2008, 50 % des cadres maritimes et portuaires de plus de 40 ans sont détenteurs d'un diplôme du supérieur contre 63 % pour les cadres exerçant dans la zone d'emploi havraise.

Lecture sous-tableau 2 : en 2008, 9 % des salariés maritimes et portuaires de plus de 40 ans détenteurs d'un diplôme inférieur au bac sont cadres contre 4 % pour les salariés exerçant dans la zone d'emploi havraise

Note : le libellé "Inférieur au bac" comprend également les salariés non diplômés

La proportion de professions intermédiaires ou de cadres non diplômés du supérieur parmi les plus de 40 ans témoigne de filières internes, de passage aux fonctions d'encadrement avec l'expérience. Cette valorisation des acquis professionnels à travers l'occupation d'un poste de technicien ou d'encadrement est visiblement plus forte pour les métiers maritimes et portuaires.

Avant 40 ans en revanche, sans le bac, les salariés sont très majoritairement employés ou ouvriers et un diplôme du supérieur est moins synonyme d'emploi de profession intermédiaire ou de cadre que dans la zone d'emploi havraise.

Ces éléments peuvent témoigner de deux phénomènes : une différence sensible de niveaux de diplômés et d'insertion selon les générations et des parcours professionnels plus "ascendants" dans le domaine maritime et portuaire.

La part de jeunes en situation de déclassement, c'est à dire sur-diplômés par rapport aux postes occupés, apparaît supérieure à la moyenne havraise, pour les diplômés du supérieur. L'écart est cependant sensiblement réduit pour les plus de 35 ans.



LE DÉCLASSEMENT SELON L'ÂGE

Salariés maritimes et portuaires haut-normands Salariés haut-normands exerçant dans la zone d'emploi havraise	Part de salariés déclassés (en %)					
	Ensemble		15-34 ans		35-64 ans	
Niveau inférieur ou égal au bac						
CAP	18	20	27	32	17	16
BEP	14	16	25	26	7	10
Bac général	4	6	8	10	2	3
Bac techno ou pro	13	10	19	15	7	4
Niveau supérieur au bac						
Bac + 2	45	30	62	39	23	21
Bac + 3 ou plus	55	30	75	41	34	22

Source : Insee, recensement de la population 2008

Note : dans l'étude, un salarié occupe un emploi déclassé s'il possède :

- soit un CAP, BEP ou un bac général, techno ou pro et il est ouvrier non qualifié,
- soit un diplôme de niveau bac + 2 et s'il est employé ou ouvrier,
- soit un diplôme de niveau bac + 3 ou plus et s'il n'est pas cadre ou enseignant et assimilé.

Pour en savoir plus :

[32 000 emplois sur le complexe industrialo-portuaire du Havre](#) / Insee Haute-Normandie ; Camesella Christian, Caritg Jean-Philippe, Chédot Cyril, Maillard Martial. - In : Aval N° 132 (2013, fév.)

[18 000 emplois sur le complexe industrialo-portuaire de Rouen](#) / Insee Haute-Normandie ; Camesella, Christian, Caritg Jean-Philippe, Konieczny Peter, Leroy Christine, Maillard Martial. - In : Aval N° 135 (2013, sept.)

Insee Haute-Normandie
8 Quai de la Bourse
76037 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 52 49 11
www.insee.fr

Informations statistiques :
09 72 72 4000
du lundi au vendredi, 9h à 17h
(prix d'un appel local)

GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

Terre Plein de la Barre
BP 1413
76067 le Havre cedex
Tél : 02 32 74 74 00
www.havre-port.fr